

Note sur la problématique « Pin des Caraïbes » en Nouvelle-Calédonie - Septembre 2016 -

1. Présentation générale de l'espèce en Nouvelle-Calédonie

Une espèce originaire, comme son nom l'indique, des Caraïbes...	Le Pin des Caraïbes (<i>Pinus caribaea</i>) est originaire d'Amérique Centrale et des Caraïbes. La variété <i>hondurensis</i>, la plus fréquente en NC, provient plus précisément de la moitié Est de l'Amérique Centrale, au Sud-Est de la péninsule du Yucatan au Mexique.
...introduite en Nouvelle-Calédonie en vue d'un programme important de reboisement,	- Les opérations de reboisement initiées dès le début des années 60 par le service des Eaux et Forêts, privilégiaient la plantation d'essences allochtones (<i>eucalyptus spp</i>, <i>Pinus elliotii</i> et <i>P. caribaea</i>), par rapport à celle de kaoris dont la croissance était jugée trop lente. Le temps de rotation des pins est en effet d'environ 30 ans, de l'ordre du siècle pour les kaoris et de 60 ans pour les araucarias. - Il s'agissait de contrebalancer une exploitation abusive de ressources locales, en voie de rapide épuisement. - Trois vagues importantes de reboisement ont été effectuées : 1962-66, 1970-73 et 1975-83. Ainsi, entre 1962 et 1974, 2500 ha de <i>Pinus sp.</i> ont été plantés sur la Grande Terre et sur l'île des Pins. Après 1975, 4000 à 4500 ha de <i>Pinus caribaea</i> furent plantés dans la chaîne centrale, sur le plateau de Tango sévèrement déforesté par le passé. - Globalement, les reboisements entrepris pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie depuis 1966 ont concerné 5400 ha de pin des Caraïbes, 1600 ha de pin éclairci, 200 ha d'eucalyptus et seulement 150 ha d'essences locales, kaori, pin colonnaire et santal.
...qui, au vu de son potentiel invasif important,	- Cet arbre de pleine lumière, à croissance rapide, s'adapte à des types de sols très variés. Très résistant, il peut supporter des sécheresses de l'ordre de 3 mois. Il fait partie des quelques espèces exotiques capables de proliférer sur terrains ultramafiques, encore nommés « sols rouges ». - De reproduction précoce, il produit des cônes contenant 150 à 200 graines ailées. Ces graines, disséminées par le vent, ont un pouvoir de germination très important et forment très rapidement des tapis denses de recrues. - Cette essence est de surcroît favorisée par le feu, qui facilite la germination des graines et la mise en lumière des semis, tout en épargnant les pieds plus âgés.

...a progressivement conquis de nouvelles surfaces par essaimage, impactant la flore locale	• Le <i>P. caribaea</i> étant très prolifique, les populations plantées restent rarement cantonnées dans les zones qui leur sont attribuées : elles colonisent vigoureusement les milieux alentours. Il existe ainsi un risque avéré de dissémination « sauvage » de cette espèce depuis les sites de plantation vers les milieux naturels. • Par ailleurs, les aiguilles forment une litière qui acidifie le sol, pouvant ainsi limiter la germination d'espèces locales. • Le pin représente donc une menace pour les milieux naturels notamment pour les maquis miniers et les zones humides.
--	---

2. Prise en compte du problème « pin » sur le territoire

Une espèce partiellement réglementée en NC,	• Cette espèce est listée comme EEE uniquement en province Sud (art. 250-2 du code de l'environnement). Son introduction dans le milieu naturel, sa production (...) sa vente ou son achat peuvent être autorisés à des fins commerciales, agricoles ou forestières (...) peuvent être toutefois autorisés après évaluation des conséquences de cette dérogation (art. 250-3 de ce même code). • Elle compte parmi les végétaux dont l'importation à destination de la plantation et de la multiplication est autorisée en NC (arrêté n°201-333/GNC du 13/02/2014, relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire).
...mais avec une prise en compte du risque qu'elle représente pour les espaces naturels à une échelle « pays »	• Depuis 2002, des programmes d'éradication et de maîtrise de la régénération ont vu le jour sur le territoire, afin de circonscrire son implantation dans les zones qui lui sont dévolues (parcelles forestières réservées à l'exploitation). • En effet, pour le Pinus comme pour d'autres espèces présentant, elles aussi, un intérêt économique (Eucalyptus, espèces fourragères...), il est indispensable de bien gérer les zones d'usages et de ne tolérer ces espèces que dans le cadre d'activités agricoles ou sylvicoles contrôlées. Il s'agit donc aujourd'hui : - D'aller vers une gestion raisonnée du pinus, qui vient de passer avec succès les tests d'accréditation et pourra ainsi être utilisé par les prescripteurs dans la construction d'édifices publics (2016). - De bâtir « un plan pinus », pour continuer si nécessaire à en planter, tout en contrôlant sa propagation. Cette sylviculture intelligente permettrait ainsi de maintenir le pinus sur une surface bien délimitée et de le gérer efficacement pour ainsi assurer une alimentation constante en bois de construction. Les zones où sa présence n'est pas souhaitable seront plantées par des

	essences locales - Réorienter à terme les reboisements vers des essences locales (kaoris, araucarias), malgré encore quelques incertitudes techniques. • L'espèce a été listée comme l'une des 71 espèces établies prioritaires dans le cadre de la stratégie de lutte contre les EEE dans les espaces naturels en Nouvelle-Calédonie, et compte parmi les 6 EEE prioritaires de niveau 2 (animales et végétales).
...caractérisée par des modalités de lutte essentiellement mécanique	• L'espèce supporte très mal la coupe à la base et ne se régénère pas de la souche. • La coupe et l'abattage concernent les jeunes plants et arbres adultes, les plantules pouvant être arrachées à la main.

Carte d'identité de *Pinus caribaea* – Pin des Caraïbes

Ordre : Pinales – Famille : Pinaceae – Genre : Pinus

 © Frédéric Désmoulin	Port Arborescent, jusqu' à 30m de haut Tige-Ecorce Brune – rougeâtre, épaisse, avec de profonds sillons
 © Frédéric Désmoulin	Feuilles Aiguilles, groupées par 3, parfois 4 ou 5, assez souples Longueur : 12 à 20 cm de long pour 1 mm de large Couleur : vert foncé, brillantes
 © Frédéric Désmoulin  © Christine Fort	Fleurs – Fruits <u>Cônes femelles</u> - Ovales - De 5 à 12 cm de long pour 3 à 6 cm de large - Situés sur la partie supérieure de l'arbre - Maturité environ 18 mois après pollinisation - S'ouvrent pour libérer des graines ailées - 150 à 200 graines par cônes <u>Cônes mâles</u> - Couleur rougeâtre - Forme cylindrique - De 5 à 10 cm de long - Groupées sur la partie inférieure des rameaux - Tombent après la pollinisation